

Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Sous-axe 5.3 : soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les estuaires

Groupe thématique : Aménagement du territoire

Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens

CONTEXTE

La France est actuellement en plein changement institutionnel. Les lois MAPAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République) redéfinissent les domaines de compétences et les limites administratives des collectivités territoriales, notamment en matière de préservation de la biodiversité, de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de lutte contre les inondations. La loi pour la biodiversité donne les premiers contours d'une agence française pour la biodiversité et renforce la prise en compte des aspects paysagers. Un certain nombre de passerelles a vu le jour et commence à être articulé entre les diverses politiques publiques, et en particulier entre les documents de planification relatifs à l'aménagement du territoire (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, plan de gestion du risque inondation, plan de prévention du risque inondation), ou encore à l'environnement (schéma régional de cohérence écologique, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, plan d'action pour le milieu marin), tout en tenant compte des actes administratifs. Cela est essentiel à l'heure où l'on doit atténuer les premiers signaux des changements globaux de l'environnement et s'y adapter.

Les milieux littoraux sont riches en milieux humides. Ce sont des secteurs stratégiques et complexes au carrefour de nombreuses politiques sectorielles notamment sur la qualité des eaux douces de transition ou marines, sur la biodiversité et les espèces migratrices et sur les risques naturels. Ils imposent également la prise en compte des interfaces terre-mer (Trame verte et bleue et Trame bleue marine).

Suite à la première rencontre de septembre 2013 à Nantes, intitulée « Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales », un certain nombre d'actions ont vu le jour que ce soit à l'échelle nationale ou territoriale.

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

L'action a consisté en l'organisation d'un colloque portant sur "**La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen**", qui a été organisé par l'Onema les **24 et 25 Mars 2016 au CRDP de l'Académie de Montpellier**.

Il s'agissait de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique sur les milieux humides en aval des cours d'eau. Les marais, les lagunes, passages obligés des grands poissons migrateurs, sont également des réservoirs de biodiversité où l'Homme pratique ses activités depuis des milliers d'années.

L'objectif de ce colloque était donc de mettre en valeur les expériences réussies des deux façades maritimes, dans le cadre de l'application des diverses politiques publiques françaises et européennes (eau et biodiversité) mais aussi les expériences locales spontanées, partenariales ou non.

Son ambition était d'amener chacun à participer à l'élaboration d'un projet commun alliant savoirs, connaissances et actions opérationnelles des différents territoires.

Le programme de ces 2 journées est en ligne sur le site du colloque : <http://www.alphavisa.com/onema/2016/programme.php>

SPECIFICITES OUTRE-MER

Territoires non pris en compte dans cette action.

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Le colloque avait pour publics cibles, les services de l'état et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs regroupements (EPCI-EPAGE), dont certains sont gestionnaires d'espaces naturels des 3 façades littorales métropolitaines.

L'organisation et la réalisation d'un colloque est une action CESP par essence. Trois expositions présentées par le CPIE de l'étang de Thau, l'association LOGRAMI (pour « loire grands Migrateurs, Association pour la protection des populations de poissons migrateurs) et un photographe local (photos subaquatiques en lagunes), ont également été proposées aux participants du colloque.

Les présentations sont disponibles sur le site d'inscription du colloque : <http://www.alphavisa.com/onema/2016/programme.php>

Une publication « Rencontres de l'Onema » sera réalisée dans l'année 2016 mettant en avant les informations et échanges phares de la manifestation ainsi que les conclusions de cette dernière.

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

Partenaires

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI), Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM), Conservatoire du littoral, Pôles-relais zones humides, Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), Pôle de ressources et compétences pour la nature (ATEN), Syndicat Mixte des Étangs Littoraux en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, Les Compagnons de Maguelone.

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

La préparation du colloque a été suivie dans le cadre d'un comité de pilotage (COPIL) spécifique, réuni trois fois (7 octobre et 17 février 2015, 11 février 2016).

Les actions du Plan national liées à cette action ont été présentées lors de ce colloque : actions 47- « Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens », 48- « Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte », et 49- « Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anguille européenne », Un rapprochement entre le groupe de travail de l'action 49 et du COPIL de ce colloque est en cours.

PLAN DE FINANCEMENT

Financement Onema : 60 000€

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en oeuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Mise en place d'un comité de pilotage (objectifs, programme et identification d'intervenants)	☺	Comptes rendus
	Recherche de prestataires (restauration, salle, organisation événementiel)	☺	Résumés, listes d'inscrits http://www.alphavisa.com/onema/2016/documents/Livre-Resumes-Onema2016.pdf photos http://www.alphavisa.com/onema/2016/photos.php
	Prise de contact avec les intervenants	☺	Résumés, listes d'inscrits http://www.alphavisa.com/onema/2016/documents/Livre-Resumes-Onema2016.pdf photos http://www.alphavisa.com/onema/2016/photos.php
	Pré-programme (site web d'inscription – diffusion réseaux)	☺	Actualités portail ZH site web disponible http://www.alphavisa.com/onema/2016/index.php
2016	Recherche d'expositions	☺	Photos http://www.alphavisa.com/onema/2016/photos.php
	Finalisation du programme	☺	Programme http://www.alphavisa.com/onema/2016/documents/Programme-Onema2016.pdf
	Réalisation du colloque et mise à disposition des présentations	☺	Résumés, listes d'inscrits http://www.alphavisa.com/onema/2016/documents/Livre-Resumes-Onema2016.pdf photos http://www.alphavisa.com/onema/2016/photos.php

	Réalisation et publication d'un « Rencontres de l'Onema » sur le colloque		Publication
	Elaboration d'un projet commun sur les 3 façades littorales métropolitaines Recherche d'articulation avec les actions 47, 48 et 49 du plan national d'action en faveur des milieux humides et la STRANAPOMI		Projet sur la base des réflexions des ateliers
2017	Mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du projet commun sur les 3 façades littorales métropolitaines		Mise en œuvre d'actions
2018	Mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du projet commun sur les 3 façades littorales métropolitaines		Mise en œuvre d'actions
	Réflexion sur la réalisation d'un colloque sur le sujet en 2019		Réunions à prévoir et COPIL à préparer avec prise en compte des nouvelles interactions dues au nouveau contexte institutionnel

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

Une réflexion est en cours sur la définition d'un projet commun sur les 3 façades littorales métropolitaines suite aux travaux de réflexion des ateliers en lien étroit avec les pilotes et partenaires des actions 47, 48 et 49 du plan national d'action en faveur des milieux humides (qui ont fait l'objet de présentation lors du colloque) et les orientations de la STRANAPOMI, qui fera l'objet d'un groupe national en second semestre 2017.

« POUR ALLER PLUS LOIN » : PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

Il sera essentiel de déployer une vision globale des enjeux déjà pris en compte et étudiés à diverses échelle (LIFE, projets Interreg, projets régionaux en cours...) afin qu'une restitution soit faite depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon européen. Une rencontre internationale pourrait alors être proposée.